



## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 25 novembre 2024

### Délibération

N° d'ordre : 2024-11-25-FIA1

Titre de la délibération n° 1 : décision modificative n°2 2024

Suite au réajustement de l'estimation des rémunérations des agents mis à disposition de FIA par le Département et le versement de la prime pouvoir d'achat aux agents contractuels, un ajustement des crédits de paiement entre chapitres comptables est à prévoir dans la section de fonctionnement :

	CP votés	DM2	CP après vote DM2
Chapitre 011 (charges générales)	118 656,32€	-15 003,00€	103 653,32€
Chapitre 012 (charges de personnels)	424 360,00€	+15 000,00€	439 360,00€
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	10,00€	+3,00€	13,00€

Dans la section d'investissement, il est rajouté deux enveloppes d'opérations d'ordre pour l'amortissement de matériels informatiques (écrans), pour un montant de 607,50€.

De ce fait, des opérations d'équilibrage du budget sont réalisées :

- +607,50€ en dépenses d'investissement
- -607,50€ en dépenses de fonctionnement

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- d'adopter le projet de décision modificative n°2 de l'exercice 2024

Acte de légalisation et signature préfectorale  
« Finistère Ingénierie Assistance »

12 DEC. 2024

DATE DE TRANSMISSION

Le Président du Conseil d'administration

Didier Gaillon





## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 25 novembre 2024

### Délibération

N° d'ordre : 2024-11-25-FIA2

Titre de la délibération n°2 : Crédence mise en non-valeur

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut obtenir le recouvrement.

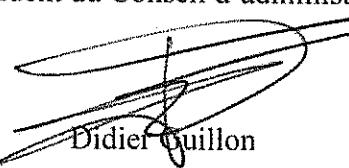
Dans le cas qui nous intéresse ici, il s'agit de la commune de Rédéné, qui en 2016 a payé son adhésion pour la somme de 1518,50€ au lieu de 1521,50€.

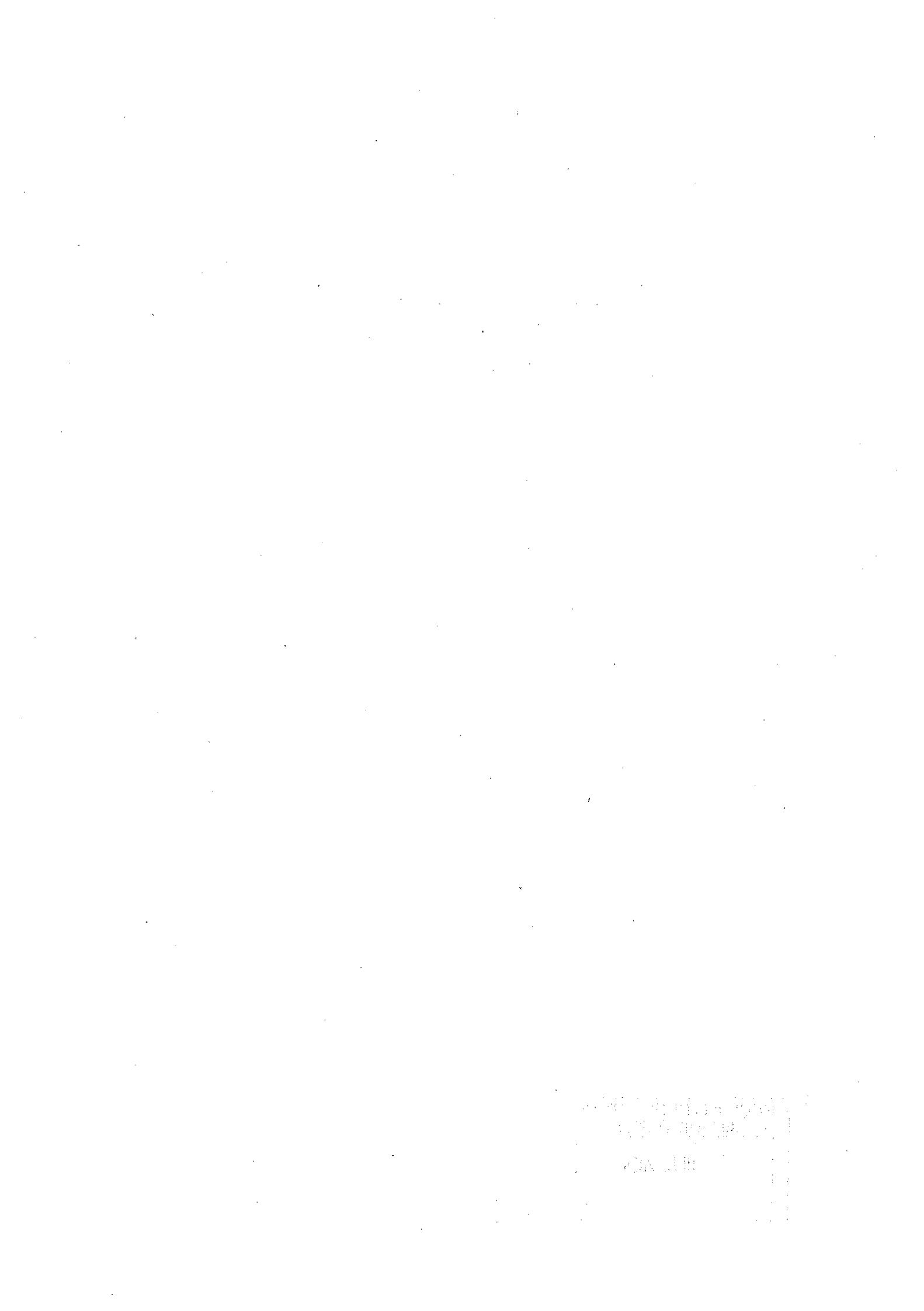
Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de la différence de 3,00€ qui s'avère irrécouvrable.

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- D'autoriser Monsieur le Président à émettre un mandat au compte 6541 « créances admises en non-valeur » pour un montant de 3,00€.

Acte de l'établissement public administratif RECUE à la PREFECTURE « Finistère Ingénierie Assistance »	
12 DEC. 2024	
DATE DE TRANSMISSION	

Le Président du Conseil d'administration

Didier Guillot





## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 25 novembre 2024

### Délibération

N° d'ordre : 2024-11-25-FIA3

Titre de la délibération n° 3 : Election d'un vice-Président

En date du 11 avril 2024, le conseil d'administration a voté la modification des statuts en ce qui concerne le nombre de représentants du 1<sup>er</sup> collège des conseillers départementaux. De ce fait M. Le Doaré Stéphane, vice-président, n'est plus membre du conseil d'administration.

Les statuts de Finistère Ingénierie Assistance prévoient en leur article 9.1, l'élection de deux vice-présidents dont l'un est issu du 1<sup>er</sup> collège des élus départementaux.

Il est par ailleurs rappelé que le Président de FIA peut déléguer une partie de ses pouvoirs aux vice-Présidents et sa signature à la Directrice de FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE. Ces délégations sont expresses, écrites et énumèrent avec précisions les compétences déléguées. En cas d'absence, il peut être remplacé par un Vice-président.

Ces délégations feront l'objet d'arrêtés signés du Président.

#### Election d'un Vice-Président :

Vice-Président représentant le 1er collège :

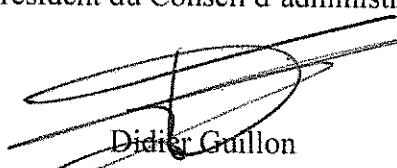
Candidat : Raymond Messager

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration de délibérer en vue :

- D'approuver l'élection du vice-Président, comme prévu par les statuts de FIA.

RÉGISTRE	DU FINISTERE
Acte de l'établissement public administratif	le
« Finistère Ingénierie Assistance »	
12 DEC. 2024	
DATE DE TRANSMISSION	

Le Président du Conseil d'administration



Didier Guillot

ANSWER



## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

### Conseil d'administration du 25 novembre 2024

#### Délibération

N° d'ordre : 2024-11-25-FIA4

Titre de la délibération n° 4 : Point sur les demandes d'adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Quatre nouvelles communes souhaitent adhérer cette année à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

Ainsi, les conseils municipaux des communes ci-dessous ont valablement délibéré en vue de cette adhésion aux dates suivantes :

BAYE	25 mars 2024
LOQUEFFRET	6 septembre 2024
LOPEREC	19 septembre 2024
LOC-EGUINER	7 novembre 2024

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint ainsi, à ce jour, 176 communes et 6 Etablissements Publics Intercommunaux.

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

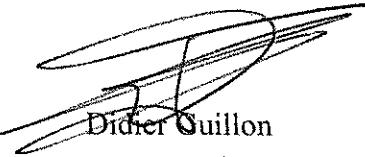
- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance aux quatre communes qui ont valablement délibéré.

Acte de l'établissement public administratif  
« Finistère Ingénierie Assistance »

REÇU À LA PREFECTURE  
12 DEC. 2024

DATE DE TRANSMISSION

Le Président du Conseil d'administration

  
Didier Guillon

DATA SHEET



## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

### Conseil d'administration du 25 novembre 2024

#### Délibération

N° d'ordre : 2024-11-25-FIA5

Titre de la délibération n°5 : Rapport d'orientation budgétaire – année 2025

#### I / Rappel sur l'exercice 2024

##### A. L'activité de l'établissement

Finistère Ingénierie Assistance compte 181 adhérents (dont 6 établissements intercommunaux) au 25 novembre 2024, soit 13 adhérents de plus qu'à la même période en 2023.

Le rythme d'activité s'est encore renforcé avec cependant, un lissage des nouvelles demandes tout au long de l'année. Près de 90 nouvelles demandes d'assistance sont venues s'ajouter aux 91 dossiers démarrés antérieurement et qui sont demeurés plus ou moins actifs en 2024.

L'intérêt des collectivités adhérentes pour les missions d'aide à la consultation de maîtrise d'œuvre et d'appui au suivi des études de conception reste important, avec la signature de 34 conventions au cours de l'année.

L'année a par ailleurs été marquée par deux sollicitations émanant du Conseil départemental qui a confié aux agents de FIA une première mission consistant en la réalisation d'une étude de préfaisabilité pour la rénovation complète du collège Diwan du Relecq Kerhuon. Au regard de la taille de l'équipement (2500 m<sup>2</sup>) et des nombreux aspects à analyser (désordres, pathologies, réglementations...), deux agents ont été mobilisés sur ce dossier en mai et ont dû le traiter en moins de 3 semaines.

La deuxième sollicitation du Département a été plus conséquente, puisqu'elle consistait en la réalisation d'un état des lieux des 37 casernes de gendarmerie propriétés départementales. Les deux agents expérimentés en bâtiment ont été dédiés à cette mission et y ont consacré une grande partie de leur temps de travail durant près de 3 mois : visites, rédaction de comptes-rendus, appui technique aux services juridiques du Département.

## B. Les recettes

Le 23 janvier 2024 les membres du Conseil d'administration ont voté une augmentation de l'adhésion des communes (la première fois depuis la création de FIA), de 0,05€ par habitant DGF. Cette année, 13 nouvelles communes ont adhéré et une seule s'est retirée. Une augmentation de 29 000 € du montant des cotisations a ainsi été enregistrée par rapport au prévisionnel du BP 2024 (200 000 €).

Les recettes liées à cette cotisation s'élèvent donc à plus de 229 000 €.

A ce jour, les prestations facturées ont permis de générer, 41 750 € de recettes pour un montant inscrit au BP 2024 de 35 000 €.

Le montant des conventions signées (46 700€) a également dépassé l'objectif visé en début d'année.

S'agissant de la participation du Département, elle s'élève à 210 000 €.

Le report de l'année 2023 était de 98 026,02€.

## C. Les dépenses

Au compte administratif, les dépenses avoisineront les 480 000 €.

Les frais de personnel s'élèvent à plus de 435 000 € et représentent 90 % des dépenses.

Les charges à caractère général, relatives au fonctionnement de l'établissement, approchent les 45 000 €. Elles comprennent entre autres, le coût des moyens mis à disposition par le biais d'une convention avec le Conseil départemental (informatique, locaux, véhicules, téléphonie...).

## II/ Les perspectives 2025

Dernière année du mandat municipal en cours, 2025 pourrait voir se confirmer le maintien d'un rythme d'activité soutenu. Au cours du mandat précédent, la dernière année s'était ainsi caractérisée par un maintien des demandes d'assistance tout au long de l'année, à l'exception du dernier trimestre.

Toutefois les annonces du gouvernement, avec notamment la baisse de certaines aides telles que le Fonds Vert, génèrent des incertitudes sur la tendance de l'année à venir. Il est possible que l'engagement de nouveaux projets d'investissement par les collectivités adhérentes soit impacté par ce contexte.

Quelques nouvelles adhésions à FIA devraient se concrétiser dans la continuité de ce qui a pu être observé au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

Quant aux prestations d'aide à la consultation de maîtrise d'œuvre et au suivi des études de conception, vont-elles rester nombreuses au premier semestre, puis diminuer à l'approche de la période électorale ? La tendance constatée impactera les recettes de facturation qui pourraient

être, selon le cas, légèrement inférieures en 2025 par rapport à une année 2024 particulièrement favorable sur ces prestations.

Par ailleurs, une vingtaine de projets ont pris du retard au dernier trimestre 2024 en raison de la mission sur les gendarmeries exécutée pour le compte du Département. Ces reports vont engendrer une pression sur les agents au premier semestre 2025. D'autre part, certaines équipes municipales pourraient profiter de la dernière phase du mandat pour lancer de nouveaux projets. C'est pourquoi, le recrutement d'un nouvel agent avait été validé par le Conseil d'administration en septembre et son arrivée envisagée pour le début d'année 2025.

Ce recrutement générerait une augmentation des charges de personnel se traduisant par une hausse des dépenses sur ce chapitre d'environ 50 000 € par rapport à l'année 2024.

#### EN RECETTES :

La participation du Conseil départemental est prévue stable à 210 000 €.

La contribution des adhérents est évaluée à 229 000 € et évoluera selon nouvelles adhésions et éventuelles résiliations.

La facturation des prestations est estimée à 35 000 €, soit environ 30 dossiers engagés.

Le report de l'année 2024 devrait approcher les 98 000 €.

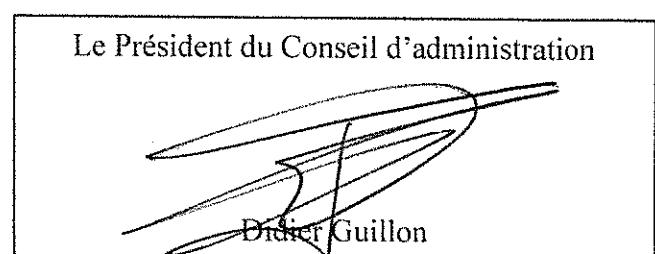
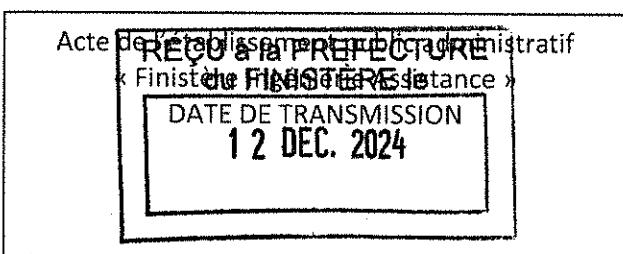
#### EN DEPENSES :

- Le montant des charges de personnel (avec 7 agents) pourrait s'élever à environ 445 000 € ou 495 000 € avec 8 agents.

En annexe les tableaux permettant de comparer les perspectives budgétaires jusqu'en 2027 avec 7 agents d'une part (effectif actuel), et avec le recrutement d'un 8<sup>ème</sup> agent d'autre part.

- Les charges à caractère général relatives au fonctionnement courant de l'Établissement (loyers, véhicules, communications pour la téléphonie et Internet, frais de déplacement, formations, etc.) devraient avoisiner les 45 000 € (avec 7 agents) ou 48 000 € (avec 8 agents).

**Le présent rapport a fait l'objet d'un débat en séance.**



## Annexe

### Evolution prévisionnelle du budget de fonctionnement de 2023 à 2027 en €

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Dépenses</b>	<b>447 175,95</b>	<b>480 000,00</b>	<b>490 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>510 000,00</b>
Charges à caractère général	33 775,44	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Charges de personnel	411 388,51	435 000,00	445 000,00	455 000,00	465 000,00
Investissement (amortissement)	2 012,00	-	-	-	-
Investissement	2 430,01	-	-	-	-
<b>Recettes</b>	<b>545 201,97</b>	<b>578 934,07</b>	<b>572 934,07</b>	<b>556 934,07</b>	<b>535 934,07</b>
Montant des adhésions	198 169,36	229 158,05	229 000,00	229 000,00	229 000,00
Facturation	38 600,00	41 750,00	35 000,00	35 000,00	40 000,00
Subvention départementale	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Atténuation de charges	-	-	-	-	-
report résultat fonct N-1	98 432,61	98 026,02	98 934,07	82 934,07	56 934,07
<b>Résultats</b>	<b>98 026,02</b>	<b>98 934,07</b>	<b>82 934,07</b>	<b>56 934,07</b>	<b>25 934,07</b>

### Evolution prévisionnelle du budget de fonctionnement de 2023 à 2027 en € avec un 8ème agent au 1er avril 2025

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Dépenses</b>	<b>447 175,95</b>	<b>480 000,00</b>	<b>521 000,00</b>	<b>553 000,00</b>	<b>563 000,00</b>
Charges à caractère général	33 775,44	45 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
Charges de personnel	411 388,51	435 000,00	473 000,00	505 000,00	515 000,00
Investissement (amortissement)	2 012,00	-	-	-	-
Investissement	2 430,01	-	-	-	-
<b>Recettes</b>	<b>545 201,97</b>	<b>578 934,07</b>	<b>572 934,07</b>	<b>545 934,07</b>	<b>491 934,07</b>
Montant des adhésions	198 169,36	229 158,05	229 000,00	249 000,00	249 000,00
Facturation	38 600,00	41 750,00	35 000,00	35 000,00	40 000,00
Subvention départementale	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Atténuation de charges	-	-	-	-	-
report résultat fonct N-1	98 432,61	98 026,02	98 934,07	51 934,07	-7 065,93
<b>Résultats</b>	<b>98 026,02</b>	<b>98 934,07</b>	<b>51 934,07</b>	<b>-7 065,93</b>	<b>-71 065,93</b>

★ hypothèse d'une augmentation de 10% de la cotisation en 2026